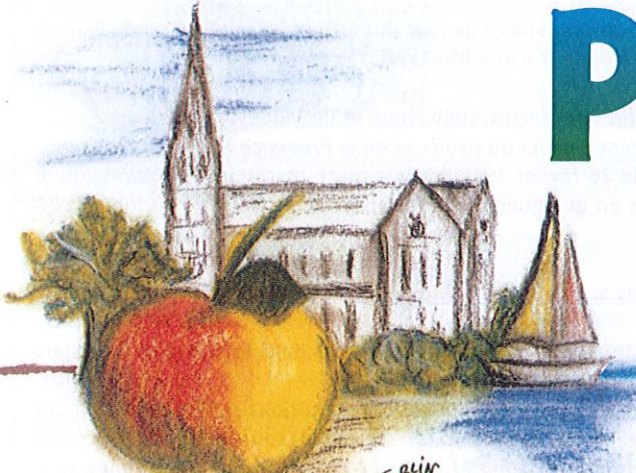


PLEUDIHEN

Village



Présidentielle et législatives 2017 : les dates des prochaines élections

Publié le 21 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- **Présidentielle** : Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le **dimanche 23 avril 2017** et le second tour le **dimanche 7 mai 2017**.
- **Législatives** : Les élections législatives sont prévues les **dimanches 11 et 18 juin 2017** : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10598>)

Autorisation de sortie du territoire obligatoire à partir du 15 janvier 2017

Publié le 19 décembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au *Journal officiel* du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire qui précisera les mentions suivantes : les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ; les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ; la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder un an à partir de la date de signature.

Une fois complété et signé, le formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants : ses nom et prénoms ; ses date et lieu de naissance ; sa photographie ; sa signature ; les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.

Ce justificatif d'identité peut être : pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ; pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ; pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11090>)

30/12/2016 n°1881

www.pleudihen.fr



Le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des Vœux, le **dimanche 8 janvier 2017** à **11h30**, à la salle des fêtes

LISTE ELECTORALE - Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **31 décembre 2016** en mairie ou sur internet sur le site service-public.fr (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). Les électeurs ayant changés de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés (se munir d'un justificatif de domicile).

CENTRE CULTUREL
bimpleudihen@wanadoo.fr

✓ **BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55**

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

- La Bibliothèque sera fermée le **samedi 31 décembre 2016** et le **lundi 2 janvier 2017**. Merci de votre compréhension

MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours – semaine paire) : **mardi 10 janvier**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

DUVAL François Victor Joseph Eugène – Né le 8 février 1888 à Morin, en Pleudihen, fils de François, cultivateur, et de Modeste Souquet. Marin sur le patrouilleur auxiliaire *Vénus II*, François DUVAL ne s'était sauvé qu'à grande peine du naufrage de la *Provence II*, où périrent Henri Marie Joseph ARIBARD de Pontilvard et Marie Joseph Auguste BEZIEL, du *bourg*, le 26 février 1916 sur la « route maritime » de Salonique. Il n'échappa à un danger que pour sombrer et disparaître avec le *Vénus II* qui coula en quelques secondes après avoir touché une mine le 31 décembre 1916.

Extrait du Bulletin Paroissial de janvier 1917 : « Souhaits du Pasteur à ses Paroissiens ».
« Nouvel An 1917 »

« Que Dieu nous bénisse, qu'il nous défende de tout mal, qu'il nous conduise à la vie éternelle où nous reposerons dans la paix avec nos chers défunts.

Peut-on parler de bonne, d'heureuse année en ce moment de peines, de souffrances, de deuils ; lorsque toutes les nations sont liguées les unes contre les autres dans une guerre à mort, la plus cruelle, la plus barbare que l'on vit jamais, lorsque l'angoisse étreint tous les cœurs, lorsque le sang et les larmes coulent en abondance, lorsque l'Europe toute entière est littéralement à feu et à sang ? Eh ! bien oui, cette année sera bonne, elle sera meilleure que l'année passée, car nous verrons enfin la fin de cette horrible cauchemar de la guerre ; nous verrons le triomphe de nos armées et ainsi de notre cause juste et sacrée ; nous verrons la défaite, l'humiliation de nos ennemis ; car ce n'est pas nous qui avons voulu la guerre, nous la subissons, nous luttons contre l'envahisseur, contre le barbare qui massacre les prêtres, les vieillards, les femmes et les enfants, qui brûle nos églises, nos plus beaux monuments publics, qui répand partout le terreur et la ruine. Oui, cette année sera bonne, car elle nous donnera la victoire, chèrement achetée sans doute, mais éclatante, décisive, qui nous vaudra enfin une paix solide et durable. Puisse ce jour béni luire au plus tôt sur notre cher pays de France !

Que le Seigneur bénisse la France, en lui accordant cette paix réparatrice que tous désirent, qu'il panses ses blessures, qu'il la relève de ses ruines, qu'il lui donne d'heureux jours de foi, de justice, de liberté, de paix. Le bon Dieu nous accordera cette grâce en 1917, car il est avec nous, quoiqu'en dise le barbare auteur de tous les maux qui affligent l'Europe ; Dieu est avec nous.

Que le Seigneur bénisse l'Eglise, ...

Que le Seigneur bénisse le Souverain Pontife Benoît XV ! ...

Que le Seigneur bénisse notre Evêque bien aimé, ...

Qu'il bénisse toutes les familles chrétiennes de la paroisse, ...

Qu'il bénisse ceux qui peinent, qui pleurent, qui souffrent, ...

Qu'il bénisse nos chers enfants, ...

Qu'il bénisse nos soldats et nos marins qui défendent si vaillamment, jusqu'à la mort même, la conservation intacte du sol sacré de la Patrie. Qu'il les bénisse partout où ils se trouvent dans la tranchée comme sur le navire, comme sur le lit d'hôpital, comme aussi sur la terre étrangère où avec les souffrances physiques de toutes sortes, nos prisonniers sentent les angoisses morales de l'exil et la nostalgie de la douce France.

Qu'il bénisse les âmes de tous ceux qui sont tombés pour la France et qui sont entrés dans leur éternité. Qu'il accorde à tous ces vaillants, surtout à ceux que nous avons perdus, que nous pleurons et dont le souvenir ne saurait disparaître de nos cœurs, le repos éternel, la vraie lumière et la paix dans la céleste patrie.

Tels sont mes vœux et mes espérances ; de tout mon cœur je prie Dieu de les exaucer. S'il en est ainsi, cette année nouvelle sera bonne et sainte pour tous dans le temps et dans l'éternité. »

Le comité de rédaction : I. Malabeux et J. Reungoat.

CONCERT de la FÊTE DU BLÉ du samedi 12 août 2017. La programmation est connue : Grand spectacle vivant en première partie / Live «Années 80» avec la Compagnie Créole, Sloane, Plastic Bertrand, Patrick Juvet / Émile & Images / Collectif Métissé

Une vente promotionnelle est organisée du 23 décembre 2016 au 31 janvier 2017 au prix de 15 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de 6 à 12 ans dans les commerces pleudihennais : Boulangerie Piguel, Bar le Breizh, Bar de la Mairie (PMU), Bar le Perroquet Vert, La Poste, Carrefour Express, Boutique Bertel. Nombre de places limité.

STADE PLEUDIHENNAIS - Bonnes fêtes de fin d'année. Pas de matchs officiels avant le 07 Janvier 2017.

Galette des Rois – VENDREDI 6 Janvier, à partir de 19h à la salle des Fêtes. Pour tous les Joueurs, Dirigeants et Sponsors, du Stade Pleudihennais, accompagnés de leurs Epouses, Compagnes, ou de leurs Parents (*pour les plus jeunes*). Sont également, conviées toutes les « *familles d'accueil* » de l'Euro Poussins 2016. **Durant cette soirée sera signée la Convention de Partenariat avec le "Club Rouge et Noir" du Stade Rennais Football Club.**

AS PETANQUE - Samedi 7 janvier - Concours de pétanque en doublette - 4 parties. Prix des sponsors : mise + 150 €. Inscription dès 13h30. Jet du but : 14h15.

AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS – Assemblée générale : mercredi 11 janvier à 14h – salle des fêtes, suivie de la galette des rois offerte en association avec le Club des Aînés.

CLUB des AINÉS - mercredi 11 janvier à partir de 14h – salle des fêtes : galette des rois en association avec l'Amicale des Anciens Combattants. Les cotisations seront à régler ce jour-là. Contact : Jeanine DUFEL 02.96.83.24.70

CONCOURS de BELOTE à l'école du Sacré-Cœur le vendredi 13 janvier. Engagements sur place à partir de 20 h : 5€ par personne. Premier prix : Bons d'achat d'une valeur de 60 €. Un lot à chaque participant.

LA CHAPELLE FLEURIE – Assemblée générale : samedi 14 janvier 2017, à partir de 17h – salle Beaumarchais, suivie de la traditionnelle galette des rois. Nous vous attendons nombreux. Le Bureau.

Du 16 janvier au 14 avril 2017

Fermeture prochaine de la RD57 au niveau du Pont du Chatelier St Samson sur Rance, La Vicomté su Rance afin de procéder à un gros entretien sur la travée tournante du pont.

Les travaux d'entretien du pont du Chatelier, sur les communes St Samson sur Rance et de la Vicomté sur Rance, RD 57 doivent débiter à compter du 16 Janvier 2017 pour une période de 12 semaines. Ces travaux seront entrepris avec le pont en position fermée. Il sera soulevé à l'aide de vérins sur environ 60 à 70 cm afin de permettre de changer le dispositif de roulement sous le pont.

Une déviation sera mise en place pendant la période des travaux. Le circuit des cars scolaire sera modifié et une information spécifique sera alors communiquée.

Un accès piéton sera maintenu sur l'ouvrage, ainsi que le parking côté St Samson ce qui implique, durant les travaux, l'immobilisation du pont en position fermée. Nous invitons les plaisanciers à prendre, dès à présent, leurs dispositions.

Une vigilance accrue sera donc nécessaire aux droits des déviations et des balisages activés pendant cette période contribueront dans le même temps à assurer la sécurité des usagers.